

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5646>



# Calendrier du mouvement inter 2019

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2019 -



Publication date: vendredi 16 novembre 2018

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

## Calendrier du mouvement inter 2019

15 novembre 2018	12 heures Date de début de saisie des demandes de mutation phase interacadémique des professeurs de chaire supérieure, agrégés, certifiés et adjoints d'enseignement, professeurs et chargés d'enseignement EPS, professeurs de lycée professionnel, professeurs d'enseignement général de collège, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale et des mouvements spécifiques
4 décembre 2018 18 heures	Clôture des serveurs pour la saisie des candidatures à la phase inter académique et aux mouvements spécifiques
5 décembre 2018	Date limite de réception des dossiers déposés au titre du handicap auprès du médecin conseil du recteur
5 décembre 2018 au plus tard	Envoi, par le rectorat, des confirmations de demande dans les établissements scolaires par courrier électronique
12 décembre 2018	Tous corps, sauf PEGC : date limite de retour des formulaires de confirmation de demandes et des pièces justificatives au rectorat (DIRH2) y compris l'avis du chef d'établissement d'accueil pour le mouvement spécifique
4 janvier 2019	PEGC : date limite de dépôt des formulaires de confirmation de demandes et des pièces justificatives auprès du chef d'établissement
10 janvier 2019	PEGC : date limite de retour de l'ensemble du dossier de demande de mutation au Rectorat (DIRH2 B)
Du 9 au 23 janvier 2019	Affichage des barèmes sur SIAM (sauf pour les PEGC)
Entre le 16 et le 23 janvier 2019	Groupes de travail académiques – examen des vœux et barèmes
16 janvier 2019	CPE - PSY EN
17 janvier 2019	EPS
21 janvier 2019	PLP
23 janvier 2019	Certifiés – agrégés
23 janvier 2019	Date limite de contestation des barèmes
du 17 au 28 janvier 2019	Affichage des barèmes (après groupes de travail)
15 février 2019 à minuit	Date limite de dépôt des demandes tardives, des modifications de demande et des demandes d'annulation